

BULLETIN MUNICIPAL



2014

2013

2012

2011

2010

L'Avenir n'est jamais que du présent à
mettre en ordre, tu n'as pas à le prévoir,
mais à le permettre.

2009

A De St Exupéry

2008

LA CHAPELLE AUBAREIL

**Le Maire, les membres
du Conseil Municipal et le
personnel communal vous
souhaitent d'agréables
fêtes de fin d'année et
vous adressent leurs
meilleurs vœux pour 2009**

Bulletin Municipal 2008

Sommaire

Le Mot du maire

Notre école vous parle

Extraits comptes-rendus réunions du Conseil Municipal 2008

Réalisations 2008/2009

Informations diverses

Le Mot du Maire

2008 s'achève, quel bilan faisons nous ? Quels évènements ont marqué cette année ?

Bien sûr, au niveau local il y a eu les élections municipales qui ont confirmé une équipe déjà en place, enrichie de nouveaux éléments. Tous ces élus se sont mis au travail avec enthousiasme et détermination, pour concrétiser les projets qu'ils vous ont présentés dans leur programme. Ils vont écrire, le temps d'un mandat, une page de l'histoire communale.

Mais avec quels moyens ? Quels seront leurs pouvoirs ? Quelles conséquences aura la crise actuelle sur le fonctionnement de nos collectivités ?

Bien sûr je ne peux pas répondre, je ne suis pas devin. Ce que je sais, c'est que l'équilibre économique mondial est rompu. Le virtuel a dopé le réel, et comme tous les dopages, ça se termine mal. Oui ! J'écris « se termine » car je crois fermement qu'une époque est finie. Ce temps où l'on nous a vanté les mérites de la mondialisation, de la libre concurrence sans règles ou presque, ce système que l'on qualifiait de « libéral », pour se donner bonne conscience, est révolu.

Comment pouvait-il en être autrement ? Quand le revenu du capital est l'objectif premier et qu'il est supérieur à celui du travail, cela conduit à tous les excès. Une société peut du jour au lendemain être décapitalisée par le retrait d'actions que leurs propriétaires auront décidé d'investir à l'autre bout du monde pour une meilleure rentabilité. L'entreprise ne tarde pas à suivre, elle se délocalise..... Et l'on explique aux ouvriers, qui perdent leur emploi, qu'ils sont un peu responsables, qu'ils coûtent trop chers, qu'ailleurs ils sont plus raisonnables ! On veut niveler par le bas, rendements financiers obligent !

Et que dire du rôle des traders, ces hommes dont le métier est de flairer les « bons coups » devant leurs ordinateurs. Ils achètent et vendent au gré de leur intuition sur les marchés financiers. Ils peuvent faire gagner beaucoup d'argent aux banques qui les emploient mais aussi en perdre ... On l'a vu récemment.

Qui pouvait penser en dehors des initiés, bien sûr, qu'une partie de l'économie mondiale reposait sur ce jeu de casino ! D'ailleurs, il s'agit plutôt de « roulette russe », sauf que ce n'est pas celui qui tient le pistolet qui est la victime ! Alors pour demain ?

Les dirigeants des grandes puissances économiques du monde se sont bien réunis à New-York, le G 20, pour trouver des solutions. Et devinez où s'est tenue cette réunion ? Dans un musée !.... Hautement symbolique pour préparer l'avenir !.... Curieux non !... Que peut-on espérer ? Rien ! Si ... peut être... Et pourquoi pas une société nouvelle qui mettrait le pouvoir financier et l'Etat au service de l'homme au lieu de l'asservir. Vous voyez la nuance, on reprend les mêmes composants mais on inverse les priorités, pour plus d'égalité, pour plus de justice.

Je sais vous allez me dire que je suis un idéaliste, que je rêve !.... Et bien, je fais un rêve....

Aux Etats-Unis il ya un peu plus de quarante ans, un noir qui s'appelait Martin Luther King a lui aussi fait un rêve.... Depuis quelques semaines c'est presque devenu une réalité !

Alors ! Peut-être Nos enfants....

Notre école vous parle.

« Je suis fière d'être votre école ! Et je suis heureuse d'accueillir dans mes quatre classes 78 enfants. Des enfants de Sergeac, Thonac, Valojoux et de La Chapelle Aubareil, qui ont la chance d'être scolarisés chez moi.

Et si vous saviez combien ils sont heureux tant à Thonac comme à la Chapelle de se retrouver dans un environnement presque familial pour s'instruire. Des « petits bouts » de la maternelle aux grands du CM2, il faut les voir s'épanouir.

Seuls les parents qui sont arrivés chez nous depuis peu et qui ont connu autre chose ailleurs, mesurent pleinement ces avantages.

A la cantine, aussi, tout est différent ! Françoise et Corinne cuisinent en mères de famille et le résultat est là : les enfants mangent et ont envie de manger ! Quelle différence avec « ces restaurants scolaires » où l'on sert des plats préparés à l'avance par des entreprises de restauration collective ! Oh ! Ça n'a pas mauvais goût ! Ça n'a tout simplement pas de goût !

Donc tout est parfait, ou presque Et je suis fière d'être votre école ! Fière ... ! Mais un peu inquiète car je ne voudrais pas que cela change ... En effet si j'appartiens bien à notre village, je suis surveillée du coin de l'œil par l'académie. Oui, vous savez l'inspecteur d'académie, fonctionnaire de ce grand corps de l'Etat qui est chargé de l'Education Nationale avec ses instituteurs, ses professeurs etc, etc ... Et ce depuis Jules Ferry. Grâce à elle « le grand Jules » peut, dans sa tombe, avoir le sourire. Tout le peuple a eu accès à l'instruction de façon égalitaire... enfin pas tout à fait et cela le contrarie un peu. Ce qui le crispe aussi, c'est que depuis quelques années, les mathématiques aient pris de plus en plus d'importance, oh pas dans les programmes ! Mais pour le calcul du coût de l'enseignement. On veut à tout prix faire des économies. Et à faire ces économies-là, la France s'appauvrit !

L'académie, le ministère prennent de plus en plus la règle à calcul. Ils font des moyennes, des ratios. Résultat : un enseignant qui n'a pas dans sa classe environ 20 élèves peut voir son poste supprimé. Certes on regarde aussi les estimations pour les années futures, mais, mais... je n'aime pas beaucoup cet œil qui s'appesantit sur moi parce que je me rapproche de l'effectif critique.

Si l'on m'amputait de l'un de mes membres en supprimant une classe je serais bien triste ! J'étais si heureuse en 2004, quand nos élus ont obtenu l'ouverture de la 4^{ème} classe

Mais je suis optimiste !

Les enfants nous les avons (76 de 0 à 11 ans sur notre commune). Alors tous les espoirs sont permis pour peu que la grande majorité d'entre eux viennent ou reviennent chez moi.

Je suis sûre que vous comprendrez mon message.

Les élus de nos communes feront, comme ils ont toujours fait, ce qu'il faut pour conserver 4 classes et accueillir nos petits dans des locaux agréables et fonctionnels mais sans enfants, ils ne peuvent pas tout.

Réagissez avant qu'il ne soit trop tard.

Je sens que vous m'avez comprise ! Alors continuons ensemble ! Ah que je suis fière d'être votre école ! »

Ces propos, susurrés à son oreille, ont été transcrits par votre Maire.

Extraits des comptes rendus des séances du Conseil Municipal.

Séance Ordinaire du 16 Mars 2008

Election du Maire :

M LACHEZE Jean Louis a été élu Maire au 1^{er} tour de scrutin

Le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune

M FAURE Jean Michel a été élu 1^{er} adjoint au 1^{er} tour de scrutin

Mme RAFFIER Laure a été élue 2^{ème} adjoint au 1^{er} tour de scrutin

M DELLAC Daniel a été élu 3^{ème} adjoint au 1^{er} tour de scrutin

Indemnités de fonction des Elus (Maire et Adjoints) Détermination du taux après renouvellement du conseil municipal

M le Maire présente à l'assemblée la nécessité de délibérer sur le taux d'indemnité de fonctions du maire et des adjoints vu le renouvellement du Conseil Municipal à la suite du scrutin du 9 mars 2008 et vu l'élection d'un Maire et de trois Adjoints, transcrit ce jour sur le registre des délibérations.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de reconduire le taux appliqué comme suit :

1/ L'indemnité du Maire est fixée à 17% de l'indice

Brut 1015 (majoré 821) à compter du 16 mars 2008
2/L'indemnité pour les trois adjoints est fixée pour chacun à 4.8% de l'indice brut 1015(majoré 821) à compter du 16 mars 2008 (selon le barème en valeur)

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (Art L2122-22 CGCT)

M le Maire rappelle que l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut être chargé, par délégation du Conseil Municipal et pour la durée de son mandat, d'exercer certaines attributions relevant normalement de la compétence de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu M le maire, vu l'article L2122-22 du CGCT,
DECIDE :

Monsieur le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal et pendant la durée de son mandat, conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du CGCT de :

1/De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2/De décider de la conclusion et de la révision du louage pour une durée n'excédant pas douze ans ;

3/De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4/De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5/De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6/D'accepter des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7/ De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;

8/ De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

9/D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal

10/De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

11/De réaliser les lignes de trésorerie sur la bases d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal

Désignation membres commissions communales délégués Syndicats Intercommunales et Communauté de Communes

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation des membres des commissions communales, des délégués des Syndicats intercommunales et de la communauté de communes de la vallée de la vèzère comme suit :

Commissions communales :

Urbanisme : **Titulaires**
LACHEZE Jean Louis
DESBORDES Muriel
Suppléants
LABADIE David
PIMOND Olivier

Service de l'eau : **Titulaires**
LACHEZE Jean Louis
DELLAC Daniel
Suppléants
DABAVIE Fabien
FRAYSSE Thierry

Travaux de voirie : **Titulaires**
FAURE Jean Michel
MOUZON Yves
Suppléants
LABADIE David
DELLAC Daniel

Bâtiments communaux :
Titulaires
DALBAVIE Fabien
MOUZON Yves
Suppléants
RAFFIER Laure
LACHEZE Jean Louis

Appel d'Offre : **Titulaires**
DELLAC Daniel
RAFFIER Laure
DUBOIS Agnès
Suppléants
FAURE Jean Michel
LABADIE David
FRAYSSE Thierry

Budget : **Titulaires**
LACHEZE Jean Louis
RAFFIER Laure
Suppléants
DELLAC Daniel
FAURE Jean Michel

Syndicats Intercommunaux

Irrigation (Montignac) : **Titulaires**
FAURE Jean Michel
LABADIE David
Suppléants
DELLAC Daniel
DESBORDES Muriel

SIVOS (Montignac) : **Titulaires**
DESBORDES Muriel
DUBOIS Agnès
Suppléants
PIMOND Olivier
RAFFIER Laure

SIVOS THONAC : **Titulaires**
LACHEZE Jean Louis
RAFFIER Laure
Suppléants
DUBOIS Agnès
PIMOND Olivier

SIAS MONTIGNAC : **Titulaires**
DESBORDES Muriel
LOURD Thierry
Suppléants
DALBAVIE Fabien
LABADIE David

SICTOM PERIGORD NOIR : **Titulaires**

Suppléants
DELLAC Daniel
DALBAVIE Fabien
DUBOIS Agnès
RAFFIER Laure

SDE 24 : **Titulaires**
LABADIE David
DELLAC Daniel
Suppléants
RAFFIER Laure
MOUZON Yves

Centre de Secours (Montignac) :
Titulaires
MOUZON Yves
DALBAVIE Fabien
Suppléants
LACHEZE Jean Louis
DUBOIS Agnès

Vallée des beunes/Natura 2000 :
Titulaires
RAFFIER Laure
FRAYSSE Thierry
Suppléants
DALBAVIE Fabien
MOUZON Yves

Forêt Barade : **Titulaires**
FAURE Jean Michel
LABADIE David
Suppléants
PIMOND Olivier
DALBAVIE Fabien

Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère

Titulaires

LACHEZE Jean Louis
DESBORDES Muriel

Suppléants

MOUZON Yves
DELLAC Daniel

Séance ordinaire du 3 Avril 2008

Attribution d'une indemnité compensatoire aux agents techniques pour utilisation de leur véhicule personnel durant le temps de travail 2008

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les agents d'entretien communaux utilisent leur véhicule personnel pour des déplacements nécessaires effectués dans le cadre et durant leur travail pour le bénéfice de la commune et du service de l'eau.

M le Maire propose de leur attribuer une indemnité en dédommagement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

1. -retient favorablement la proposition de M le Maire,
2. -décide :
 - ☞ *d'attribuer une indemnité d'un montant de 230.00 € pour 2008 à chaque agent technique en dédommagement pour usage de leur véhicule personnel dans le cadre et durant leur temps de travail. (Ainsi M DEVIEL Franck et M BOISSARIE Jacques percevront chacun pour l'année 2008 la somme de 230.00€).
 - ☞ *d'affecter cette dépense d'un montant de 460.00€ au budget primitif 2007 comme suit :
 - ☞ 230.00 € au compte 6251 du budget de la commune
 - ☞ 230.00 € au compte 625 du budget du service de l'eau
3. -mandate M le Maire pour signer toutes les pièces comptables afférentes à cette décision.

Renouvellement convention de fourrière Société Protectrice des Animaux de la Dordogne 2008

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de renouveler la convention de fourrière avec la Société protectrice des Animaux de la Dordogne pour l'année 2008 et accepte le

paiement de la somme de 159.18 € (soit 0.42 € par Habitant).

Cette somme sera imputée en dépenses de Fonctionnement du BP 2008 de la Commune au compte 6554.

Vote Subventions 2008

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de voter les subventions qui seront imputées sur le budget primitif 2008 de la Commune comme suit :

Article 65737

Coop Scolaire RPI 457€

Article 6574

Amicale Laïque la Chapelle 1 500€
(890 AL + 610 Section Fêtes)

Mutuelle du trésor	15 €
Téléthon AFM	160€
Retraités Agricoles Montignac	100 €
CEPSM	160 €
Comité de Jumelage STCV	450 €
Ligue contre le Cancer	160 €
Petits Bonheurs	80 €
Resto du Coeur	50€
Amicale des sapeurs Pompiers (Montignac)	100€
ESM Rugby Montignac	100€
ESM Football Montignac	100€

SERVICE DE L'EAU TARIFS 2008

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres fixe la tarification du service de l'eau applicable pour l'année 2008 comme suit :

1/ Pour les usagers de la Commune de la Chapelle Aubareil :

A- Compteurs d'eau dont la capacité est de 3 à 5M3 :

Abonnement : 90.00 € par an HT

Le prix du M3 de 0 à 50M3 est de 0.74 € HT

Le prix du M3 au-delà de 50 M3 est de 0.54 € HT

B/ Compteurs dont la capacité de débit est supérieure à 5 M3 :

Abonnement : 150.00 € par an HT

Le prix du M3 est de 0.70 € HT

2/ Pour les usagers de la Commune de Valojoux :

Le prix du M3 est de 0.84 € HT

3/ Tarification forfait raccordement réseau d'eau potable :

800.00 € HT pour chaque raccordement

4/ Tout **compteur remplacé pour cause de gel** sera facturé à l'abonné pour un montant de :
77.00 € HT

5/ Pour les abonnés qui arrivent ou quittent la commune en cours d'année l'abonnement sera calculé au prorata du nombre de mois résidés.

6/ Le relevé des consommations est effectué une fois par an par un agent communal, l'abonnement sera facturé en même temps que la consommation.

Tarif Redevance Assainissement 2008

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide de reconduire le tarif de la redevance assainissement pour 2008 comme suit :

1/ Part fixe annuelle : 192.38 € HT (cent quatre vingt douze euros trente huit centimes) par foyer bénéficiaire du service. Cette part fixe sera proratisée au mois selon les départs ou arrivées en cours d'année.

2 /Part variable : 0.26€ HT (zéro euro vingt six centimes) par M3 consommés l'exercice précédent par l'usager (index relevés par le service de l'eau communal)

Séance Ordinaire du 7 Avril 2008

Approbation du Compte de Gestion 2007 COMMUNE

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2007 au 31 Décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion de la COMMUNE dressé, pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(délibération identique pour Service de l'eau, Multiple rural, Logement social, Assainissement)

AFFECTATION RESULTAT 2007 BP 2008 ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2007 du Service ASSAINISSEMENT fait apparaître :

- d'une part :
- **Un excédent d'exploitation de 4783.01 €** que M le Maire propose d'affecter en totalité au budget primitif 2007 du au **compte 002 en recettes d'exploitation**
- D'autre part :
- **Un excédent d'investissement de 2830.04 €** qu'il propose d'affecter au compte **001 en recettes d'investissement.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte et vote les propositions d'affectations du résultat de 2007 du Service ASSAINISSEMENT telles qu'elles ont été présentées.

AFFECTATION RESULTAT 2007 BP 2008 COMMUNE

Le compte administratif 2007 de la COMMUNE fait apparaître :

- d'une part :
- **Un excédent de fonctionnement de 225 124.32 €** que M le Maire propose d'affecter au budget primitif 2008 de la commune comme suit : **88 707.71 € au compte 1068** en recettes d'investissement et **136 416.61€ au compte 002** en recettes de fonctionnement,
- D'autre part :
- **Un déficit d'investissement de 77 667.68 €** qu'il propose d'affecter au compte **001 en dépenses d'investissement.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte et

vote les propositions d'affectations du résultat de 2007 de la commune telles qu'elles ont été présentées.

AFFECTATION RESULTAT 2007 BP 2008
LOGEMENT SOCIAL

Le compte administratif 2007 du LOGEMENT SOCIAL fait apparaître :

- d'une part :
- **Un excédent d'exploitation de 16 231.66€** que M le Maire propose d'affecter au budget primitif 2008 du LOGEMENT SOCIAL comme suit : 13 945.11 € au compte 002 en recettes d'exploitation et 2 286.55 au compte 10682 en recettes d'investissement
-
- D'autre part :
- **Un déficit d'investissement de 2 286.55 €** qu'il propose d'affecter au compte 001 en dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte et vote les propositions d'affectations du résultat de 2007 du LOGEMENT SOCIAL telles qu'elles ont été présentées.

AFFECTATION RESULTAT 2007 BP 2008
MULTIPLE RURAL

Le compte administratif 2007 du multiple rural fait apparaître :

- d'une part :
- **Un excédent d'exploitation de 6 946.87 €** que M le Maire propose d'affecter au budget primitif 2008 du Multiple Rural comme suit : 5 839.02 € au compte 002 en recettes d'exploitation et 1 107.85€ au compte 10682 en recettes d'investissement
-
- D'autre part :
- **Un excédent d'investissement de 9 826.62€** qu'il propose d'affecter au compte 001 en recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte et vote les propositions d'affectations du résultat de 2007 du MULTIPLE RURAL telles qu'elles ont été présentées.

AFFECTATION RESULTAT 2007 BP 2008
SERVICE DE L'EAU

Le compte administratif 2007 du service de l'eau fait apparaître :

- d'une part :
- **Un excédent d'exploitation de 87 841.27 €** que M le Maire propose d'affecter au budget primitif 2008 du service de l'eau comme suit : 77 653.19 € au compte 002 en recettes d'exploitation et 10 188.08€ au compte 10682 en recettes d'investissement
-
- D'autre part :
- **Un excédent d'investissement de 5 902.47€** qu'il propose d'affecter au compte 001 en recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte et vote les propositions d'affectations du résultat de 2007 du service des eaux telles qu'elles ont été présentées.

VOTE BUDGET PRIMITIF 2008 COMMUNE

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2008 de la COMMUNE tel qu'il a été présenté par M Le MAIRE :

Section de Fonctionnement :

<u>Dépenses :</u>	432 153.61 €
<u>Recettes :</u>	432 153.61 €

Section d'Investissement :

<u>Dépenses :</u>	693 707.71 €
<u>Recettes :</u>	693 707.71 €

VOTE BUDGET PRIMITIF 2008
ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2008 du service d'assainissement tel qu'il a été présenté par M Le MAIRE :

Section d'Exploitation :

<u>Dépenses :</u>	15 409.91 €
<u>Recettes :</u>	15 409.91 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 8 855.28 €

Recettes : 8 855.28 €

VOTE BUDGET PRIMITIF 2008 LOGEMENT SOCIAL

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2008 du LOGEMENT SOCIAL tel qu'il a été présenté par M Le MAIRE :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 16 945.11 €

Recettes : 16 945.11 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 5 166.20 €

Recettes : 5 166.20 €

VOTE BUDGET PRIMITIF 2008 MULTIPLE RURAL

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2008 du Multiple rural tel qu'il a été présenté par M Le MAIRE :

Section d'Exploitation :

Dépenses : 13 227.10 €

Recettes : 13 227.106 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 17 507.40 €

Recettes : 17 507.40 €

VOTE BUDGET PRIMITIF 2008 MULTIPLE RURAL

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2008 du Multiple rural tel qu'il a été présenté par M Le MAIRE :

Section d'Exploitation :

Dépenses : 13 227.10 €

Recettes : 13 227.106 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 17 507.40 €

Recettes : 17 507.40 €

Le Conseil Municipal, à la demande des services fiscaux, dresse une liste de proposition de douze noms de commissaires titulaires et douze noms de commissaires suppléants en vue de la constitution de la nouvelle commission communale des impôts

Séance Ordinaire du 17 Avril 2008

Mme Bruneteau Laurence, Architecte a présenté au Conseil Municipal le projet de la salle polyvalente Plusieurs cabinets d'étude seront consultés pour l'étude de sol en vue de la réalisation de l'assainissement individuel.

Désignation délégué Défense : Yves MOUZON

Désignation délégués CDAS : Salariés : Béatrice GALINAT-LOURD Elus : David LABADIE

Désignation complémentaire pour la commission des impôts :

Titulaire : Patrick DUBOIS (propriétaire de bois)
Suppléant : François NICOLEAU
Titulaire : Jean Claude GAUTHIER (propriétaire hors commune) Suppléant : Laurent DELLAC

Travaux voirie 2008 :

La commission communale se réunira afin de proposer au CM un programme pour 2008.

Référents communaux action lutte contre les frelons asiatiques : Laure RAFFIER et Daniel DELLAC

Séance Ordinaire du 1^{er} septembre 2008

Ajoutées à l'ordre du jour : modification tournée SICTOM + Plaques minéralogiques

Demande CU : BRETT James avis favorable

Desserte eau potable Commune de Saint Amand de Coly

Le Conseil municipal ne veut pas prendre à sa charge le renforcement du réseau qui serait nécessaire pour desservir en eau potable les terrains situés aux brugues partie limitrophe avec la commune de Saint Amand de Coly.

La possibilité de participation aux frais par Saint Amand de Coly sera étudiée en collaboration avec M le Trésorier.

M le Maire est chargé d'informer M le Maire de Saint Amand de Coly de cette position.

Tournées du SICTOM

Pas de changement d'emplacement des containers
Tournée : proposition 2 est retenue

Bilan d'appel d'offre salle polyvalente.

Lot 1 : VRD déclaré infructueux un nouvel appel d'offre sera lancé
Lot 2 : des compléments d'informations seront demandés à l'entreprise IMC
Lot 3 : proposition de cuisine 24 retenue
200 000.00€ de subventions

Présentation rapport annuel sur le prix et la qualité du Service d'assainissement collectif/Exercice 2007

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipale le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif communal pour l'exercice 2007.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité reçoit favorablement le contenu de ce rapport et charge Monsieur le Maire de le porter à la connaissance des usagers.

Présentation rapport annuel sur le prix et la qualité du Service de l'eau potable/Exercice 2007

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipale le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable communal pour l'exercice 2007.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité reçoit favorablement le contenu de ce rapport et charge Monsieur le Maire de le porter à la connaissance des usagers.

Autorisation de la commune de la Chapelle Aubareil pour la consultation des données issues de la matrice cadastrale par la Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère

L'Atelier de Géographie Rurale Numérique a mis en place le logiciel PERIGEO (par extranet) pour les communes et la CCVV.

Actuellement, la CCVV peut seulement visualiser la BD parcellaire.

Afin que les services de la CCVV aient accès à la matrice cadastrale, chaque commune doit donner son autorisation.

Appelé à se prononcer, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Autorise l'accès à la CCVV pour la consultation de données issues de la matrice cadastrale.

Location Appt 1 Communal « le bourg »

M le Maire présente à l'assemblée qu'il convient de délibérer pour la location de l'appartement N°1 libéré depuis le 15 juin 2008 et présente les demandes de locations.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de louer l'appartement N°1 à compter du 15 septembre 2008 à M TRUFFY Yohann.

Pour la période du 15 sept au 30 sept le loyer est fixé à 184.00€. A partir du 1er octobre 2008 le loyer mensuel est fixé à 368.00€, un dépôt de garantie de 368 € correspondant à un mois de loyer, sera exigé à la signature du bail.

M le Maire est mandaté pour signer le bail et toutes les pièces administratives et comptables afférentes à la présente décision.

Plaques d'immatriculation

Considérant que les Etats membres de l'Union Européenne ont entamé une harmonisation des titres, documents administratifs et du contenu du certificat d'immatriculation au sein de chaque pays de l'Union suite à la directive 199/37/CE et du Conseil de l'Union Européenne du 29 avril 1999, relative aux documents d'immatriculation des véhicules,

Considérant que le projet français du SIV (système d'immatriculation des véhicules) dépasse de très loin les seules obligations de la Directive Européenne et s'étend opportunément à la numérotation et à la plaque d'immatriculation, au certificat d'immatriculation ainsi qu'à la procédure d'immatriculation des véhicules et à la gestion du registre d'immatriculation,

Considérant que le changement le plus visible et le plus préjudiciable de ces nouvelles dispositions, dont l'application est prévue à compter du 1^{er} janvier 2009, est l'attribution d'un numéro de vie pour le véhicule, soumis à un principe de numérotation nationale, mettant fin sans raison à la présence de l'indicatif départemental sur les plaques des véhicules,

Considérant que malgré tout la possibilité est laissée aux automobilistes de personnaliser une petite bande bleu équivalent à un chiffre, espace dans lequel l'apposition d'un blason d'une région et un numéro de département de la forme d'un timbre poste est autorisé mais facultatif. Cette même personnalisation pourrait de plus être différente de l'adresse mentionnée sur la carte grise,

Considérant que l'identité de notre ville est dangereusement remise en cause puisque liée au sort réservé au département,

Le conseil municipal unanime,
Demande que le numéro de département soit affiché de manière lisible et obligatoire sur toutes les plaques mises en circulation à compter du 1^{er} janvier prochain dans le cadre de la mise en place du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV).

Marché travaux salle polyvalente

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal le résultat de l'appel d'offre ouvert lancé pour la réalisation de la salle polyvalente et donne lecture du rapport de la commission d'appel d'offre.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, vu le rapport d'analyse des offres décide :

1/De lancer un nouvel appel d'offre pour le lot 1 VRD déclaré infructueux, la procédure de marché retenue et celle du marché négocié.

2/ Charge M le Maire de procéder à la publicité requise.

3/Mandate M le Maire pour signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à la présente décision.

Séance Ordinaire du 1^{er} octobre 2008

Présentation rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public d'élimination des déchets (SICTOM Périgord Noir) exercice 2007

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipale le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SICTOM du Périgord Noir en date du 6 Septembre 2008, pour l'exercice 2007.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal reçoit favorablement le contenu de ce rapport. (10 voix pour, 1 Abstention)

Marché Travaux Salle Polyvalente

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différents rapports de la CAO afférents au marché de travaux du projet de la salle polyvalente.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents, conformément aux rapports de la CAO décide :

1/de retenir :

a/ Lot 1 VRD l'entreprise EMTP pour un montant de 34 932.55 € HT

b/Lot 2 BATIMENT l'entreprise IMC pour un montant de 476 000.00 €HT

c/Lot 3 AEROTHERMIE l'entreprise Froid cuisine 24 pour un montant de 18 661.00€ HT

Montant total des Travaux : 529 593.55 € HT
103 800.33 € TVA
633 393 .88€ TTC

2/d'adopter le plan de financement suivant :

Subventions : 200 000.00€

Emprunt : 250 000.00€ sur 25 ans

Un prêt relais sera effectué pour le financement de la TVA et le budget communal autofinancera le solde.

3/ de lancer l'opération travaux salle polyvalente

4/ mandate Monsieur le Maire pour :

-effectuer toutes les démarches nécessaires

-signer toutes les pièces comptables et administratives afférentes à la présente décision

Séance Ordinaire du 16 Octobre 2008

Ajoutées à l'ordre du jour : Délibérations renouvellement contrat CNP 2009 et Concours receveur municipal attribution indemnité

Assurance statutaire du personnel Année 2009

M le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats CNP Assurances et la convention de gestion avec le centre départemental de gestion de la fonction publique pour l'année 2009.

Concours du Receveur municipal Attribution d'indemnité

Le conseil municipal,

VU l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

DECIDE :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à AMAT Jacques Receveur municipal
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 50€ (cinquante euros)

Réunion de chantier du 13 Oct 08 travaux salle polyvalente :

Rencontre avec les trois entreprises retenues pour la réalisation des travaux

Planning des travaux :-Commencement des travaux semaine 44

-livraison 5 mai 2009

-Prochaine réunion de chantier : Jeudi 6 Novembre 2008 14 h

Emprunt Salle polyvalente :

La proposition N°2 du Crédit Agricole st retenue prêt à annuité réduite

Demande de prêt CRCA Charente Périgord 250 000.00 €

Financement travaux Salle Polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de contracter un emprunt de 250 000.00€ (deux cent cinquante mille euros) pour financer les travaux de la Salle polyvalente et à cet effet présente les différentes offres de prêts proposées par plusieurs organismes bancaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal retient la proposition du Crédit Agricole et décide :

1/ pour financer les dépenses d'investissement relatives aux travaux de la salle polyvalente, de contracter auprès de la Caisse régionale du crédit agricole Charente Périgord un emprunt de 250 000.00€ (deux cent cinquante mille euros) dont le remboursement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Durée : 25 ans

Taux : fixe de 5.07%

Nombre d'échéances : 25

Remboursement : Echéance annuelle de 17 216.31 par débit d'office sur le compte de la Trésorerie de Montignac

Frais de Dossier Néant

Parts sociales Néant

2/ de dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date et sans mandatement préalable, le montant de ces échéances au profit de La caisse régionale de crédit Agricole Charente Périgord.

3/ autorise M le Maire à signer le contrat relatif au présent emprunt et toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Demande de prêt CRCA Charente Périgord 100 000.00 €

Financement TVA travaux Salle Polyvalente

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'opportunité de contracter un emprunt de 100 000.00€ (cent mille euros) pour financer la TVA des travaux de la Salle polyvalente et à cet effet présente les différentes offres de prêts proposées par plusieurs organismes bancaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal retient la proposition du Crédit Agricole et décide :

1/ pour financer la TVA relative aux travaux de la salle polyvalente, de contracter auprès de la Caisse régionale du crédit agricole Charente Périgord un emprunt de 100 000.00€ (cent mille euros) dont le remboursement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Durée : 24 Mois

Taux : fixe de 4.9%

Nombre d'échéances : 8

Remboursement : Echéance trimestrielle de 1 225.00€ par débit d'office sur le compte de la Trésorerie de Montignac

Frais de Dossier

Néant

Parts sociales Néant

2/ de dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date et sans mandatement préalable, le montant de ces échéances au profit de La caisse régionale de crédit Agricole Charente Périgord.

3/ autorise M le Maire à signer le contrat relatif au présent emprunt et toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Elagage des arbres du bourg : Demander des devis à plusieurs entreprises

Nettoyage réservoir « le baradis » le 28 octobre 2008

Séance ordinaire du 24 novembre 2008

Compte rendu réunion de chantier Salle Polyvalente :

Le Terrassement est fini, le commencement des travaux de maçonnerie est prévu dans la semaine. Prochaine réunion le jeudi 27.11.08 à 14 h 30

Demande Extension local Ets MAGELLAN :

Le conseil municipal prend connaissance de la demande des Ets MAGELLAN afférente à l'extension du local.

M le Maire est chargé de rencontrer le directeur et de présenter les deux propositions suivantes :

-Relancer l'hypothèse de déplacement vers la zone
-Agrandir le local : seront à étudier les diverses possibilités de financement soit par la commune soit par l'entreprise Une estimation du coût devra être préalablement effectuée avec tous les aspects réglementaires à vérifier.

Organisation du repas des aînés : Samedi 13 Décembre 2008 à la Table du terroir

Motion pour la poste : 9 pour 1 abstention

Elagage des arbres du bourg : Devis ARBOVITAL retenu

Acceptation remboursement Groupama sinistre Salle de réunion

Récapitulatif des dépenses TTC 2008

Budget Commune :

Opération salle polyvalente

Etudes et honoraires : 15 357.51 €.

Travaux de voirie COLAS

Investissement : 16 847.21€

Fonctionnement : 19 989.94€

Panneaux : 149.50€

1 réfrigérateur : 313.00€

2 ordinateurs Ecole : 1 274.29€

Imprimante point lecture : 112.33€

Plastifieuse Mairie : 155.95€

Ouvrages Point lecture : 225.19€

Opération **SALLE POLYVALENTE** **2008/2009**

Maître d'ouvrage : Commune de la CHAPELLE AUBAREIL

Montant des travaux : 529 593.55 € HT

Honoraires maîtrise d'œuvre : 30 380.00€ HT

Contrôle technique : 4 950.00€ HT

Coordinateur SPS : 2 300.00€ HT

Partenaires financiers :

Etat DGE : 100 000.00€

Conseil Général de la Dordogne : 100 000.00€

Maître d'œuvre :

Architecte : Mme BRUNETEAU Laurence (MONTGISCARD 31)

Contrôle technique et Coordinateur SPS : SOCOTEC (BRIVE 19)

Entreprises :

Lot 1VRD :

EMTP ESTARDIER Michel
SAINT LEON SUR VEZERE 24

Lot 2BATIMENT :

IMC
ROCHEFORT DU GARD 30

Lot 3AEROTHERMIE :

FROID CUISINE 24
BOULAZAC 24

INFORMATIONS DIVERSES

FRELONS ASIATIQUES

Bien vouloir signaler à la Mairie l'emplacement des nids de frelons asiatiques que vous aurez identifiés sur le territoire communal. Les démarches à suivre vous seront communiquées.

COLLECTE ET TRI DES ORDURES MENAGERES

Rappel auprès des usagers de l'importance de bien trier les ordures ménagères et d'utiliser à cet effet les sacs qui sont, à votre disposition en Mairie. Vous trouverez en annexe un bilan des collectes de la commune établi par le SICTOM du Périgord Noir.

SERVICE TELEASSISTANCE

Plusieurs organismes proposent le service de téléassistance. Si ce service vous intéresse vous pouvez contacter la mairie qui vous donnera leurs coordonnées.

URBANISME 2008

Permis de Construire : 13
Permis d'Aménager : 1
Déclarations préalables : 10
Certificats d'urbanisme : 14

ECOLE : 2008/2009

Ecole de THONAC Directrice Mme BUQUET
Sylvine

1 Classe Maternelle de : 22 Elèves
Enseignante Mme BUQUET Sylvine
I Classe (CP) 15 Elèves
Enseignant M LARDY Loïc

Ecole de LA CHAPELLE AUBAREIL Directeur M
FERRET Arnaud

1 Classe CE1 CE2 de : 17 Elèves
Enseignantes Mme VRANA Laurence
1 Classe CM1 CM2 de : 22 Elèves
Enseignant M FERRET Arnaud

Total : 76 Elèves au sein du RPI

Les garderies de THONAC et de LA CHAPELLE AUBAREIL sont depuis le 1er janvier 2005 gérées par La Communauté de Communes de la Vallée de

La Vézère à la suite du transfert de la compétence enfance.

La surveillance des garderies est assurée par :
Garderie La Chapelle Aubareil : Mme LOBET Colette
Garderie de Thonac : Mme BURGOS Laurence

Les cantines sont gérées par le SIVOS

La préparation des repas est effectuée à la cantine de la Chapelle Aubareil par Mme NICOULEAU Corinne et par Mme LEMELEDON Françoise à la cantine de Thonac

POINT LECTURE

Tel : 05.53.51.98.93

Mail : lachapelleaubareil@wanadoo.fr

Heures d'ouverture :

Mercredi : 11h30 12h30
16h00 17h30
Jeudi : 16h00 18h30
Vendredi : 16h00 18h00
Samedi : 17h00 18h00

Les réservations d'ouvrages peuvent se faire directement sur le réseau départemental dans le catalogue de la BDP, ils seront ensuite adressés au point lecture de la Chapelle par la navette.

Réservations possibles à l'adresse suivante :

www.bibliothèque-dordogne.net

Bilan activités 2008

FEVRIER Rencontre des élus et BDP à Saint Léon sur Vézère

MARS Réunion Saint Léon sur Vézère choix du mobilier

AVRIL -Accueil formation Irène BADINI
Responsable point lecture de Saint Léon sur Vézère

- -Projet cirque avec les enfants du RPI (Valojoux Sergeac Thonac et La Chapelle Aubareil)
- Journée « quel cirque » Goûter spectacle

MAI

- -Exposition photos : Francis ANNET (Photographe)
- -Stage sur deux jours ouvert aux enfants du secteur de Montignac « Bois et Poésie »
- Lecture de poèmes, écriture et exposition des sculptures
- -31 mai fête du jeu organisée par la communauté de communes de Montignac et le CEPSM Accueil bibliothèque « théâtre » avec Guillaume HUSSENOT

JUIN Tapis conte

SEPTEMBRE Exposition Jacquou le Croquant

OCTOBRE

- Semaine du goût exposition « voyage autour du goût » Accueil des classes
- Stage sculpture au couteau
- Exposition « de branche en branche »

DECEMBRE Lecture –conférence M LEBLANC-HALNIUS Auteur de Valojoux

Le calendrier des manifestations et activités 2009 du point lecture sera annoncé par voie d'affichage

DEMARCHES
ADMINISTRATIVES

Recensement militaire :

Tous les jeunes hommes et jeunes filles atteignant l'âge de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser dans les trois mois qui suivent la date d'anniversaire de leurs 16 ans à la mairie de leur domicile.

L'oubli de cette formalité peut avoir des conséquences gênantes : impossibilité de passer des examens ou le permis de conduire.

Carte d'identité :

Pour faire une demande de carte d'identité le demandeur doit :

- Se présenter à la Mairie du lieu de son domicile, formalité gratuite.
- Remplir un formulaire (taille du demandeur à préciser et empreinte de l'index gauche exigée)

Pièces à fournir :

- L'ancienne carte d'identité (si renouvellement)
- 2 photos d'identité récentes (moins de 6 mois) identiques selon les caractéristiques suivantes :

La photo doit montrer le sujet fixant clairement l'objectif, les yeux doivent être ouverts et non obscurcis par les cheveux ni par des montures de lunettes.

Les photos doivent être d'un format 3.5x4.5cm en couleur ou noir et blanc

Le portrait doit être représenté de telle manière que seul le haut des épaules (ou la base du cou) soit visible

La taille du visage doit être comprise entre 32mm et 36mm ou doit occuper 70à 80% du cliché

Le visage doit être correctement centré sur la photo.

- Un extrait d'acte de naissance (à demander à la mairie de son lieu de naissance).
- Un justificatif de domicile aux nom et adresse du demandeur (factures EDF, Téléphone, Attestation de Sécurité Sociale, avis d'imposition, quittance de loyer).

Pour les mineurs, extrait d'acte de naissance et livret de famille des parents, justificatif de domicile des parents, empreinte obligatoire à partir de 12 ans.

Pour les personnes majeures hébergées, si impossibilité de fournir un justificatif de domicile au nom du demandeur, produire : -une attestation sur l'honneur de l'hébergeant en précisant que le demandeur réside chez lui depuis plus de trois mois -un justificatif de domicile de l'hébergeant avec la copie de sa carte d'identité.

La carte d'identité est valable 10 ans

Délai d'obtention : 3 semaines.

Passeport :

Mise en place du passeport électronique

L'arrêté du 10 avril 2006 relatif à la mise en application des dispositions concernant les passeports électroniques est paru au journal officiel du 18.07.06.

Mise en place du passeport électronique dans l'arrondissement de Sarlat à compter du 26.04.06

Le passeport est un document de voyage, il peut aussi servir de pièce d'identité dans la plupart des pays étrangers. Il comporte désormais une zone de lecture optique contenant les informations suivantes : le nom de famille, le ou les prénoms, le sexe, la date de naissance, la nationalité du titulaire, le type de document, l'Etat émetteur, le numéro du titre, la date d'expiration du titre. Il comporte également l'image numérisée ainsi que la signature manuscrite du titulaire du passeport.

Le passeport est remis au demandeur et à lui seul au lieu du dépôt de la demande. Le demandeur signe le passeport en présence de l'agent qui le lui remet.

Pour les personnes majeures : Pour remplir la demande se présenter à la mairie de son domicile avec les pièces suivantes :

- une carte d'identité en cours de validité un extrait d'acte de naissance.
- 2 photos: (caractéristiques identiques à celles de la carte d'identité)
- un timbre fiscal 60 euros
- un justificatif de domicile

Le passeport est désormais valable 10 ans

Gratuité des passeports délivrés aux mineurs moins de 15 ans

L'article 62 de la loi de finances rectificatives pour 2006 prévoit la gratuité de la délivrance des passeports aux mineurs de moins de 15 ans à compter du 01.01.2007

Mineurs de 15 ans et plus : tarif 30€

Chaque mineur détient un passeport individuel, l'inscription sur le passeport d'un tiers n'étant désormais plus possible

La demande de passeport faite au nom d'un mineur est présentée par une personne exerçant l'autorité parentale. Cette qualité de représentant légal doit être justifiée.

Les justificatifs de domicile et d'identité sont les mêmes que ceux exigés pour les adultes.

Les photos répondent également aux mêmes critères

En présence d'une personne exerçant l'autorité parentale et en présence de l'agent qui le lui remet, le mineur prend possession de son passeport.

Délai d'obtention : 3 semaines

RAPPELS

Suppression :

-Des fiches individuelles ou familiales d'Etat Civil, remplacées par la copie du livret de famille ou carte d'identité,

Des certificats de domicile

Inscriptions sur les listes électorales

L'inscription sur la liste électorale résulte d'une démarche volontaire.

Il convient de se présenter à la mairie jusqu'au 31 Décembre 2008 pour demander son inscription, muni de sa carte d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

Les ressortissants des pays de la communauté européenne peuvent également demander leur inscription pour participer d'une part au scrutin des élections des députés européens et d'autre part au scrutin des élections municipales.

Inscription d'office des jeunes gens :

Dans le cadre de la révision des listes électorales actuellement en cours, les inscriptions d'office sont limitées aux jeunes gens qui atteindront l'âge électoral (18 ans) au plus tard le 28 février 2009.

Déclaration des chambres d'hôtes à faire en mairie avant le 31 décembre 2008

La loi du 14 avril 2006 (articles L.324.3 à L.324-5 du code du tourisme) et son décret d'application du 3 août 2007 les articles D324-13 à D.324-15 du

code du tourisme) ont défini un cadre juridique pour l'exploitation des chambres d'hôtes.

Les formulaires sont à votre disposition en mairie.

Service portage repas à domicile

La commune de la Chapelle Aubareil adhère au service de portage de repas à domicile assuré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Montignac (CIAS).

Si vous souhaitez bénéficier de ce service et pour tout renseignement veuillez contacter le CIAS de Montignac

Tel : 05.53.51.99.04

ETAT CIVIL 2008

Nos joies, ont vu le jour :

Elodie Catherine MORRIS (le bourg)

Clarisse DESPORT (la fageolle)

Loanne FAU (Fompeyrine)

Fanny MASSOUBRAS (la charbonnière)

Simon François Jean-Marie PORTIER (Molière)

Antoine Jules GAUTHIER (les Landes)

Pauline Michèle Rosalia Céline LE ROUX (les brugues Basses)

Alexia ESCARMANT (la fageolle)

Solène CORBERANT (la sagne)

Emrys PLAZANET (le terme rouge)

Félicitations aux parents et bienvenue à tous ces enfants.

Nos peines, nous ont quittés :

Irène DELTEIL

Violette THIBAL

Claudine THIBAL

Michèle CELIADE

Fernande MERCIER

Alain DELLAC

René SANFOURCHE

Georgette MEYNARDIE

Blanche VALETTE

Robert DEVIEL

Nous renouvelons nos sincères condoléances aux familles.

Mariages : Néant

Le mot des associations

Amicale Laïque « les diables rouges »

Bureau 2008

Présidente : DUBOIS Agnès

Vice-Présidente : ARNU Isabelle

Secrétaire : RAFFIER Laure
Vice-Secrétaire : RENAUDIE Françoise
Trésorière : MARCILLOU Méline
Vice-Trésorière : ESCARMANT Florence

L'amicale laïque se donne mission, de par ses manifestations, de favoriser les échanges tant culturels que divertissants.

L'association, sensible aux besoins éducatifs, participe à la réalisation de projets, sorties ou spectacles pour le plaisir et l'épanouissement des enfants scolarisés.

Le CEPSM (Centre d'Education Permanente du Secteur de Montignac), dont l'Amicale Laïque est membre, apporte un confort et une ouverture supplémentaire dans la mise en œuvre d'activités.

Les cours de Gym d'entretien encadrés par une animatrice diplômée UFOLEP commencent dès septembre et sont proposés chaque mardi de 19h15 à 20h15 à la salle des fêtes. Laissez vous tenter par une heure de remise en forme et de détente !

Les manifestations 2008 n'ont pas toujours connu un écho positif dans la participation et la satisfaction des Albarois.

- le LOTO qui se veut traditionnel conserve son charme et doit sa pérennité à la générosité de nos fidèles commerçants et artisans.
- La FETE VOTIVE a eu lieu, comme à l'accoutumée, le 3^{ème} week end de Mai, manifestation autant espérée et attendue que critiquée malgré les outils mis en œuvre (animation de rue sur le thème du cirque, initiation poneys...) Par conséquent pour 2009, une réflexion sera nécessaire afin de réaliser une manifestation plus adaptée aux attentes.
- Les « FEUX DE LA ST-JEAN » offrent l'opportunité de se rassembler pour une soirée conviviale.
- LE VIDE GERNIER et la FOIRE du 3^{ème} dimanche de Septembre connaît, grâce à un bon esprit et une ambiance agréable, un vif succès.
- L'ARBRE DE NOEL, la soirée dédiée aux enfants de la commune, se déroulera le Vendredi 19 Décembre à la Salle des Fête. Un spectacle « surprise » et la visite du Père Noël avec distribution de cadeaux sont au programme.

Dans un schéma semblable au calendrier 2008, les manifestations et activités seront annoncées par voie d'affichage.

L'assemblée générale de l'Amicale Laïque est fixée au Vendredi 9 janvier 2009 à 20h30. La réunion est ouverte à toute personne désireuse de s'investir. Le bureau compte sur votre présence, vos suggestions et votre participation active afin d'assurer le maintien et le dynamisme de l'association.

Très bonnes fêtes de fin d'année
Nos meilleurs vœux pour 2009

MAIRIE

Les services techniques sont assurés par Franck DEVIEL et Jacques BOISSARIE.

L'entretien des locaux communaux est assuré par Nicole WAECHTER.

L'accueil au point lecture est assuré par Mélanie MANDAGOUT

L'accueil du public à la mairie est assuré par :
Nathalie RABILLER et

Béatrice GALINAT LOURD

Les lundis, mardis, vendredis

De 9 h à 12h

Et les Mercredis de 14h à 17h.

Bien vouloir respecter les heures d'ouverture pour le bon fonctionnement du service.

Monsieur le Maire reçoit les lundis et Jeudis matins, de préférence sur rendez vous.

PERMANENCES MAIRIE EN FIN D'ANNEE

**Pour la période
du 22.12.08 au 05.01.09**

Les heures de permanence seront :

LUNDI 22 de 9h à 12h

MARDI 23 de 9h à 12h

VENDREDI 26 de 9h à 12h

MERCREDI 31 de 9h à 12h

Tel Mairie : 05.53.50.72.11

Fax : 05.53.50.79.63

Mail : mairie.chap@wanadoo.fr

**Vos remarques,
observations ou
suggestions sont
toujours les bienvenues
afin de parfaire le
contenu de ce bulletin,
dans la perspective
constante de répondre
à votre attente
d'informations sur la
gestion communale.**

LA CHAPELLE

Hiver (15/09 au 14/06): OM : Complet = 1 fois/tous 15 jours + Bourg = 1 fois/tous 15 jours et = 1 fois/tous les 15 jours
 417 habitants
 Eté (15/06 au 14/09): OM : Complet = 1 fois/semaine + Bourg = 1 fois/semaine et = 1 fois/tous les 15 jours
 422 en 2008

Poids (en Kg)

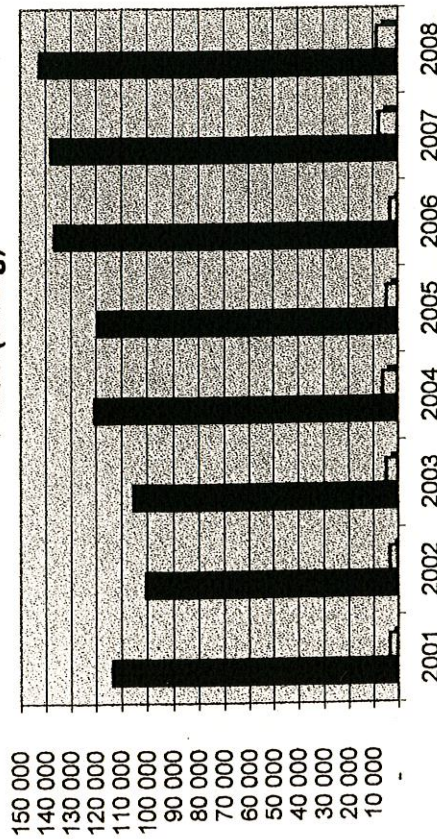
	Ordures	Tri
2001	113 210	3 390
2002	100 250	3 270
2003	104 940	4 760
2004	120 530	6 120
2005	119 200	4 460
2006	136 380	3 020
2007	137 930	7 440
2008	142 420	8 300

estimations

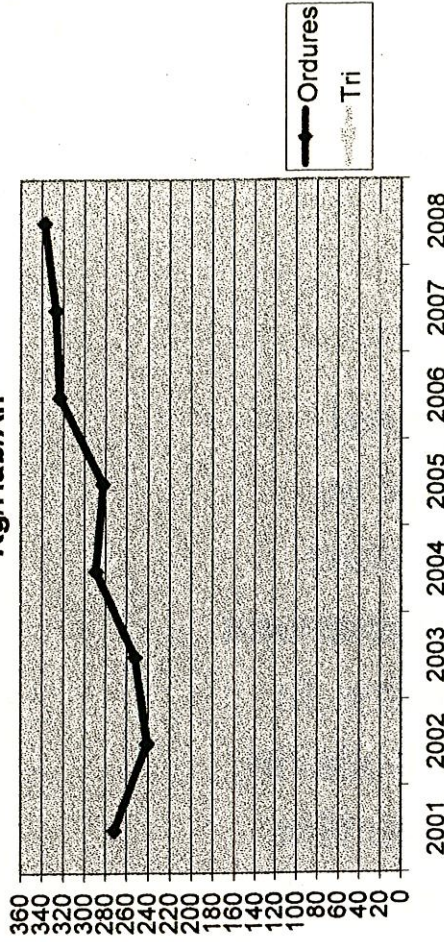
Kg/Hab/An

	Ordures	Tri
2001	271	8
2002	240	8
2003	252	11
2004	289	15
2005	282	11
2006	323	7
2007	327	18
2008	337	20

Poids (en Kg)



Kg/Hab/An



LA COMMUNE

- 1 Borne à verre pour 106 hab (SICTOM = 107 hab)
- 1 Borne à papier pour 141 hab (SICTOM = 134 hab)
- 1 bac OM pour 7 Hab (SICTOM = 11 hab)
- 1 bac CS pour 8 hab (SICTOM = 10 hab)
- 1 tournée = 32 Kms Bourg = 4 Kms
2145 Kms/An
- 5,1 Kms/Hab/An

LE SICTOM (population de 38 468 habitants)

- Ordures ménagères: moyenne du SICTOM 405 Kg/hab/an
moyenne départementale 360 Kg / Hab/An
- Emballages à recycler: moyenne du SICTOM 20 Kg /Hab/An
moyenne du département 24 Kg /Hab/An
- Verre: moyenne du SICTOM 51 Kg /Hab/An
moyenne du département 38 Kg /Hab/An
- Papier: moyenne du SICTOM 24 Kg /Hab/An
- Refus = 7,5%
- Refus = 5%

BILAN SICTOM du Périgord Noir

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
de la Dordogne

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Directeur des Services fiscaux de la Dordogne

Vu l'article 1650 du Code général des Impôts ;

Vu la liste de présentation établie par le Conseil municipal de la commune
de **LA CHAPELLE AUBAREIL**

DECIDE :

Sont nommés Commissaires de la commune de LA CHAPELLE AUBAREIL

Les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration
du mandat des membres du Conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES	SUPPLEANTS
M DELLAC Daniel (propriétaire de bois)	M NICOULEAU François (propriétaire de bois)
M DEMOURE Jean jacques	MME LEVRIER Monique
M PIMOND André	M TASSIN Yvon
M FRAYSSE THIERRY	M GARRIGOU Thierry
M PIMOND Olivier	M DELTEIL Jean Yves
M TRALEGLISE Michel (St Amand de Coly)	M DELLAC Laurent (St Genies)

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires et suppléants, par le Maire de la commune
de LA CHAPELLE AUBAREIL, président de la commission communale des Impôts directs.

DESTINATAIRES

Madame, Monsieur le Maire de LA CHAPELLE AUBAREIL;
Madame, Monsieur le (la) Responsable du Centre des Impôts
Monsieur le (la) Responsable du Centre des Impôts foncier
Direction :SDFDL/organisation

A Périgueux, le 10 juin 2008

Pour le directeur des services fiscaux
Le directeur divisionnaire

Jacques LOMBARD



- Délégués de la Chapelle Aubervilliers au sein des commissions de la Communauté de Communes -

PRESIDENTE
Nathalie MANET-CARBONNIERE

1^{er} VICE-PRESIDENT
Jean-Louis LACHEZE

Finances, administration générale, infrastructures

Finances
LACHEZE Jean Louis
DELLAC Daniel
Voiture
LACHEZE Jean Louis
DELLAC Daniel
Travaux
LACHEZE Jean Louis
Administration
Technologie de l'Information et de la Communication
LACHEZE Jean Louis - HOUZON Yves

2^{ème} VICE-PRESIDENT
Nathalie FONTALIRAN

Développement économique et emploi

Economie
LACHEZE Jean Louis
HOUZON Yves
FAURE Jean Michel
Elargissement du périmètre
LACHEZE Jean Louis

3^{ème} VICE-PRESIDENT
Patrick GOURDON

Service à la population

Enfance et jeunesse
DU BOIS Agnès
LEOARD Thierry
RAFFIER, Laure
Musique
Sport
PIMOND Olivier
LACHÈZE Jean Louis
Nouveaux services

4^{ème} VICE-PRESIDENT
Annie DROUILHET

Prospective, développement touristique, développement durable

Prospective et développement durable
DU BOIS Agnès
FRAYSSE Thierry
Tourisme
DUBOIS Agnès
FRAYSSE Thierry
PIMOND Olivier

5^{ème} VICE-PRESIDENT
Serge RICHARD

Aménagement de l'espace, environnement, cadre de vie

Urbanisme
HOUZON Yves
Service Public d'assainissement non collectif
DESBORDES-GARRICOU Hervé

L'INFEau

La feuille d'information sur l'eau potable

LA CHAPELLE-AUBAREIL

2007



Extrait du rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public

PROVENANCE

2 ressources

Des ressources propres à la commune : 2 Sources ont fourni 68 190 m³ d'eau traitée.



LOCAL
IMPORT

QUALITÉ

Bonne

Le bilan fourni par la DDASS indique que l'eau de la commune est de bonne qualité.



DESERTE

379 habitants

La commune distribue l'eau à 284 abonnés (+0,35 % par rapport à 2006) et dessert 379 habitants.



Le service est organisé par la commune

EXPLOITATION

En régie

La commune a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La commune a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

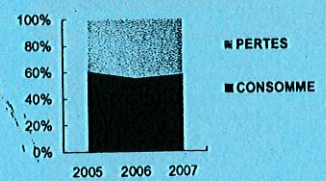


DISTRIBUTION

39 564 m³ consommés

En 2007 les abonnés domestiques ont consommé 39 564 m³ (en baisse de 8,49 % par rapport à 2006) soit en moyenne 287 litres par habitant et par jour

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 58,2 % en 2007 (il était de 55,5 % en 2006).



Rendement du réseau

PRIX

173,86 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 173,86 € en 2008 (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2008, toutes taxes comprises hors redevance de pollution domestique). Soit en moyenne 1,45 €/m³, somme inchangée par rapport à 2007.

Sur ce montant, 95 % reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, et les taxes s'élèvent à 5 %.



Répartition des montants collectés

L'INFORMASSISEMENT

La feuille d'information sur l'assainissement collectif

2007

LA CHAPELLE-AUBAREIL

Extrait du rapport annuel 2007
sur le prix et la qualité
du service public

ORGANISATION

Le service d'assainissement est organisé par la commune.

Communale

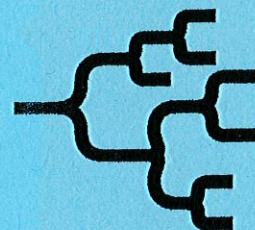


Le service est organisé par la commune

COLLECTE DES EAUX USÉES

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 35 habitations ou immeubles.
Le réseau est composé de 2 km de collecteurs

Un réseau de 2 km



ÉPURATION

Les eaux usées sont traitées par la Station d'épuration (située à la Chapelle-Aubareil) capable de traiter la pollution de 150 habitants.

1 station

Le rejet de l'eau traitée se fait dans Infiltration.



ÉLIMINATION DE LA POLLUTION

EXPLOITATION

La commune a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.
La commune a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

En régie



PRIX

235,88 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera, pour l'assainissement, 235,88 € en 2008 (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2008, toutes taxes comprises hors redevance de modernisation des réseaux de collecte). Soit en moyenne 1,97 €/m³, **somme inchangée par rapport à 2007.**

Sur ce montant, 95 % reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, et les taxes s'élèvent à 5 %.



■ COLLECTIVITE

● TAXES

Répartition des montants collectés